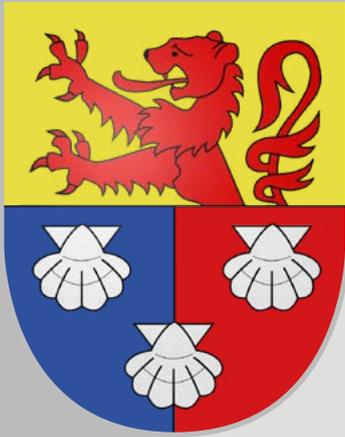


LE PREZ

texte



Informations communales
Commune de Prez

Corserey
Noréaz
Prez-vers-Noréaz

Preztexte N° 3 / décembre 2021



Sommaire

Message du Syndic	3
Message du Président du Conseil général.	4
La Parole à Anne Toffel.	5
Informations communales	
- Prezervons notre avenir	8
- Ecole de Prez-vers-Noréaz – Bus scolaires.	9
- Diverses informations de l'administration	10
- Registre des habitants	13
- Feux en plein air.	14
- Loi sur les routes	15
Informations des sociétés locales	
- Giron des Musiques de la Sarine.	16
- Autres informations des sociétés.	18
Informations régionales	
- IPSO.	24
- Forêts-Sarine	25
- Pour les lecteurs	29
Horaires d'ouvertures.	31

Impressum

Tirage	1400 exemplaires
Édition	Autorités communales Commission de l'information - Mattia Bosco - Pierre Bovet - Sarah Ducommun - Claudine Perroud - Mario Ramalho
Photos	Alain Wicht La Liberté Aldo Ellena La Liberté Mario Ramalho
Impression	Imprimerie MTL



Administration communale

Adresse	Route de Fribourg 19 Case Postale 22 1746 Prez-vers-Noréaz T +41 26 470 40 20 commune@prez.ch
---------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour vous informer et rester informés, consultez le site internet de la commune www.prez.ch.

Message du Syndic

« Horizon 2030 »

La législature est entamée depuis plusieurs mois et le Conseil communal s'est lancé dans d'intenses réflexions au sein des divers dicastères. Il s'agit de penser au développement futur de notre commune et cela dans l'intérêt de la population.

Les premiers constats nous amènent à réfléchir à de nouvelles infrastructures dans les domaines scolaires, sportifs et culturels, mais aussi à d'autres améliorations en termes d'énergie, de mobilité, de loisirs et de tourisme par exemple.

En effet, il n'est pas difficile de s'apercevoir que certains de nos équipements sont bien usés et qu'ils nécessitent de s'y pencher sérieusement. Le Conseil communal souhaite présenter en 2022 un rapport avec des propositions de nouvelles infrastructures pour la nouvelle commune fusionnée sous la désignation d'une vision « Horizon 2030 ». L'année « 2030 » n'étant pas un délai fixé, mais une volonté de présenter, durant cette décennie, des projets concrets et utiles.

Des réflexions menées également par les divers groupes du Conseil général viendront alimenter la réflexion de la vision « Horizon 2030 ».



David Bonny, Syndic de Prez

De la convivialité dans un avenir proche

Dans un avenir proche, le Conseil communal veut amener davantage de convivialité au sein de nos villages. Pourquoi ne pas réfléchir, par exemple, dans le contexte d'une animation villageoise, à un marché afin d'exposer le savoir-faire de nos artisans et de nos commerçants. Ces derniers utilisant des produits de qualité ont aussi une carte à jouer dans un contexte de commerce durable et de proximité.

De plus, les places de jeu méritent « un lifting » et une mise à jour des possibilités selon les besoins des jeunes. La mobilité doit aussi avoir une place importante. Que ce soit pour les véhicules, à pieds ou à deux roues, la mobilité doit être améliorée à l'intérieur de nos villages et entre ceux-ci. Un parcours pour le vélo et les piétons doit relier, dans un futur proche, nos 3 villages par exemple. Une mobilité améliorée ira de pair avec une envie de nous balader pour une meilleure santé également.

Pollution de l'eau potable à Prez-vers-Noréaz en juillet dernier

Au mois de juillet dernier, le village de Prez-vers-Noréaz a été victime d'une pollution de l'eau potable avec des bactéries fécales suite à de fortes précipitations. Les villages de Noréaz et de Corserey étant alimentés par d'autres sources n'ont pas été touchés.

Un grand nombre de communes du district de la Sarine ont également été concernées. Ce problème a aussi montré notre vulnérabilité en cas d'événement imprévisible, mais aussi de revoir le mode de la transmission de l'information à la population. Pour cette raison, le Conseil communal a rapidement échangé avec la commission de l'information pour examiner la possibilité d'aviser simplement et rapidement la population avec une application à télécharger sur son mobile. Pour l'instant, nous ne pouvons que vous inviter à télécharger l'application « Alertswiss » afin d'obtenir les renseignements nécessaires lors d'événements spéciaux dans tout le pays et nous attendons les conclusions de la commission.

Nous espérons bientôt vous redonner des nouvelles. A l'approche de la fin de cette année civile, je vous souhaite, au nom du Conseil communal, d'excellentes fêtes et avec un peu d'avance, tous les meilleurs vœux pour 2022 !

David Bonny, Syndic de Prez

Message du Président du Conseil général

On a toujours fait comme ça...

J'ai souvent été confronté dans ma vie professionnelle à cette phrase qui m'horripile au plus haut point. C'est une preuve d'immobilisme, de manque d'ambition. Répondre de cette manière à une idée novatrice ou à une amélioration même infime dénote d'un manque de remise en question.

Il est vrai que le changement était peut-être plus lent dans le passé et que la perception du changement n'était pas forcément perceptible. On se contentait de suivre le mouvement, d'être dans le « flow » ou d'être « main stream ».

Récemment j'ai perçu un changement, une petite phrase qui disait : « On n'a jamais fait comme ça ». Le passage d'une posture d'immobilisme avec une volonté claire de ne pas changer à une situation où une idée de changement, une innovation, sont proposées. On passe d'un mode de pensée de type Blockhaus à une pensée dynamique.

Il est de notre rôle d'élus de remettre en question ce qui a toujours été fait comme ça afin d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. Il ne s'agit pas de contester les décisions, mais de discuter et débattre des choses qui semblent immuables afin d'apporter petit à petit des améliorations.

Lors de la dernière séance du Conseil général, la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité a proposé de renoncer à la bouteille d'eau minérale pour chaque conseiller présent. Le Conseil général a accepté cette proposition sans aucun avis contraire. La mesure peut prêter à sourire, mais chacun est libre d'apporter sa bouteille réutilisable remplie avec l'eau potable du réseau. C'est une goutte d'eau, mais au final cela fera un océan.

A l'heure où j'écris ces lignes, la COP26 va se terminer à Glasgow. On ne sait pas encore quel sera le résultat des négociations et quel en sera l'impact sur l'évolution du climat. A suivre...



Claude Friderici, Président du Conseil général

Claude Friderici, Président du Conseil général



La parole à Anne Toffel

secrétaire communale



Anne Toffel,
secrétaire communale

Pour inaugurer cette rubrique du « PrezTexte », dédiée à des personnes de notre commune, nous avons rencontré Anne Toffel, secrétaire communale adjointe, qui prendra le 30 novembre 2021 une retraite anticipée bien méritée.

Anne Toffel a œuvré pendant 33 ans au service de la commune : secrétaire communale de Prez-vers-Noréaz de 1988 à 2019, puis secrétaire-adjointe de la nouvelle commune de Prez.

Dans ses débuts, le bureau communal se trouvait dans le bâtiment des maîtres, derrière l'école, dans l'appartement qui avait servi de domicile à son prédécesseur. Le salon faisait office de salle du Conseil communal et de bureau. Cette situation va durer jusqu'en 2003, année de l'inauguration de l'actuel bâtiment communal.

Pendant ses 33 ans d'activité, Anne aura travaillé sous la responsabilité de six syndics : André Codourey, Claudine Perroud, David Bonny, Vincent Gremaud, puis Isabelle Staub Barbey et à nouveau David Bonny pour la nouvelle commune de Prez.

Anne a vécu de nombreux changements et une constante évolution dans son activité de secrétaire communale, comme elle nous le raconte dans le cadre de l'interview réalisé.

Claudine Perroud (CP) : Comment et dans quelles circonstances as-tu commencé cette activité professionnelle à la commune de Prez-vers-Noréaz ?

Anne Toffel (AT) : j'ai effectué mon apprentissage d'employée de commerce à la Direction d'Arrondissement des Téléphones, et j'y suis restée jusqu'en 1985. En 1988, alors jeune maman de deux filles de 1 et 3 ans, je m'intéresse au poste de secrétaire communal mis au concours ; après plusieurs jours de réflexion, j'ai postulé et j'ai été engagée. Je n'ai jamais regretté ce virage professionnel, qui m'a permis de concilier vie de famille et activité professionnelle, et de m'épanouir dans le contact avec les gens.

CP : Tu as décidé de prendre une retraite anticipée. Qu'est-ce qui t'a motivée à le faire ? Comment te sens-tu après cette décision ?

AT : J'avais déjà communiqué ma décision de ne pas prendre la responsabilité d'administratrice communale lors des discussions autour de la fusion en 2019. Mon souhait a été respecté, et j'ai accepté le poste de secrétaire-adjointe. Les débuts en 2020 ont été difficiles dans l'administration communale, raison pour laquelle je suis restée durant ces 2 années, afin d'assurer un certain suivi dans les dossiers. Aujourd'hui, l'administration est en bonne voie, même s'il y a encore beaucoup de travail pour la stabiliser. Je me réjouis et me sens pleine d'énergie pour commencer ma nouvelle « vie ».

CP : Durant ces 33 années de travail, quelles tâches aimais-tu particulièrement ? Lesquelles appréciais-tu moins ?

AT : Ce que j'ai le plus apprécié dans mon activité, c'est le contact avec les gens. J'ai beaucoup aimé, et j'aime encore tout le côté social de mon métier ; aider les personnes pour des démarches administratives, les accueillir au guichet ou au téléphone et les orienter, rencontrer les citoyen·nes dans le cadre des votations et élections, dans la commune lors de manifestations villageoises, avoir les contacts avec les sociétés locales, etc. Je me suis toujours occupée et encore actuellement du contrôle des habitants. Je n'ai pas été fâchée de me libérer de la rédaction des procès-verbaux, ni de

lâcher la gestion des constructions ou encore des tâches liées à toutes sortes de statistiques, du travail que je trouvais moins intéressant. Cependant, ma motivation pour ma fonction et ma conscience professionnelle sont restées intactes jusqu'à ce jour, et m'ont permis de relativiser les aspects que j'aimais moins.

CP : Y a-t-il une anecdote qui t'a marquée et que tu aimerais raconter ?

AT : Oui, il y en a une, à laquelle je repense au moment de faire mes adieux à ma vie professionnelle. C'était à la première séance de Conseil communal en 1988, stressée comme on peut l'être dans un début, soucieuse surtout d'être à la hauteur. Au terme de la séance, au moment où je me sentais mieux parce que tout s'était bien passé, un conseiller communal me demande où est le gâteau... Il insiste : « Mais oui, Mileau nous faisait très régulièrement un gâteau... ». Voilà, j'étais informée des us et coutumes implicites...

CP : Un souvenir particulièrement joyeux ?

AT : En y réfléchissant, je n'ai pas de souvenir spécifique particulièrement marquant. Je pense plutôt aux bons moments de convivialité qui ponctuaient la routine habituelle, comme la promenade annuelle du Conseil communal qui se pratiquait, plus particulièrement celles des années nonante. C'était de sympathiques parenthèses d'échanges, de découvertes de nouvelles régions, et de plaisir de la table, bien entendu. A cette époque, nous prenions le temps de vivre de tels moments, qui contribuaient manifestement à souder les liens entre les élus. Si je peux me permettre, je dirais aux Exécutifs actuels de veiller à ce que de tels instants continuent à être organisés, même si les tâches se sont complexifiées et que les mentalités se sont individualisées.

CP : Un souvenir particulièrement pénible ?

AT : Non, pas de souvenir pénible. Cependant, je me souviens de retours de vacances vraiment laborieux. Le bureau communal était fermé durant 2-3 semaines, mais aucun remplacement n'était prévu, ni de délégation de tâches pour régler certaines affaires. Lorsque la secrétaire communale était en vacances, personne ne donnait suite aux courriers. Je me vois encore revenir au bureau et trouver la table du Conseil communal croulant sous des tas de lettres et autres courriers, pas ouverts, pas triés, pas traités. Il me fallait plusieurs jours, même plusieurs semaines pour débayer tout ça, et un sacré courage pour en venir à bout.

CP : Tu as vécu le grand changement lié à la fusion des 3 communes. Comment as-tu vécu ce passage ?

AT : La mise en place de la nouvelle administration communale en 2020 a été un lourd travail et il l'est encore, car l'organisation n'est pas encore totalement satisfaisante à mon avis. Cependant, ce changement est bénéfique pour tous et toutes, aussi bien pour le personnel que pour les citoyen·nes. Le travail d'un Exécutif s'est complexifié, et ressemble aujourd'hui à la gestion d'une entreprise. Celle-ci doit pouvoir bénéficier de forces spécifiques et suffisantes pour bien « tourner ». Avec ces restructurations, il existe par contre un réel danger de péjorer les liens avec la population, ceux-ci devenant plus impersonnels. C'est un aspect à ne pas négliger et auquel il faut vraiment veiller.

CP : Quels conseils donnerais-tu à tes successeurs ?

AT : Prenez du plaisir dans votre travail, c'est primordial pour durer. Comme dans la vie privée il y a des jours sans et des jours avec. A chacun·e de faire en sorte que les jours constructifs l'emportent.

CP : Si tu pouvais faire un vœu pour la commune de Prez, comment le formulerais-tu ?

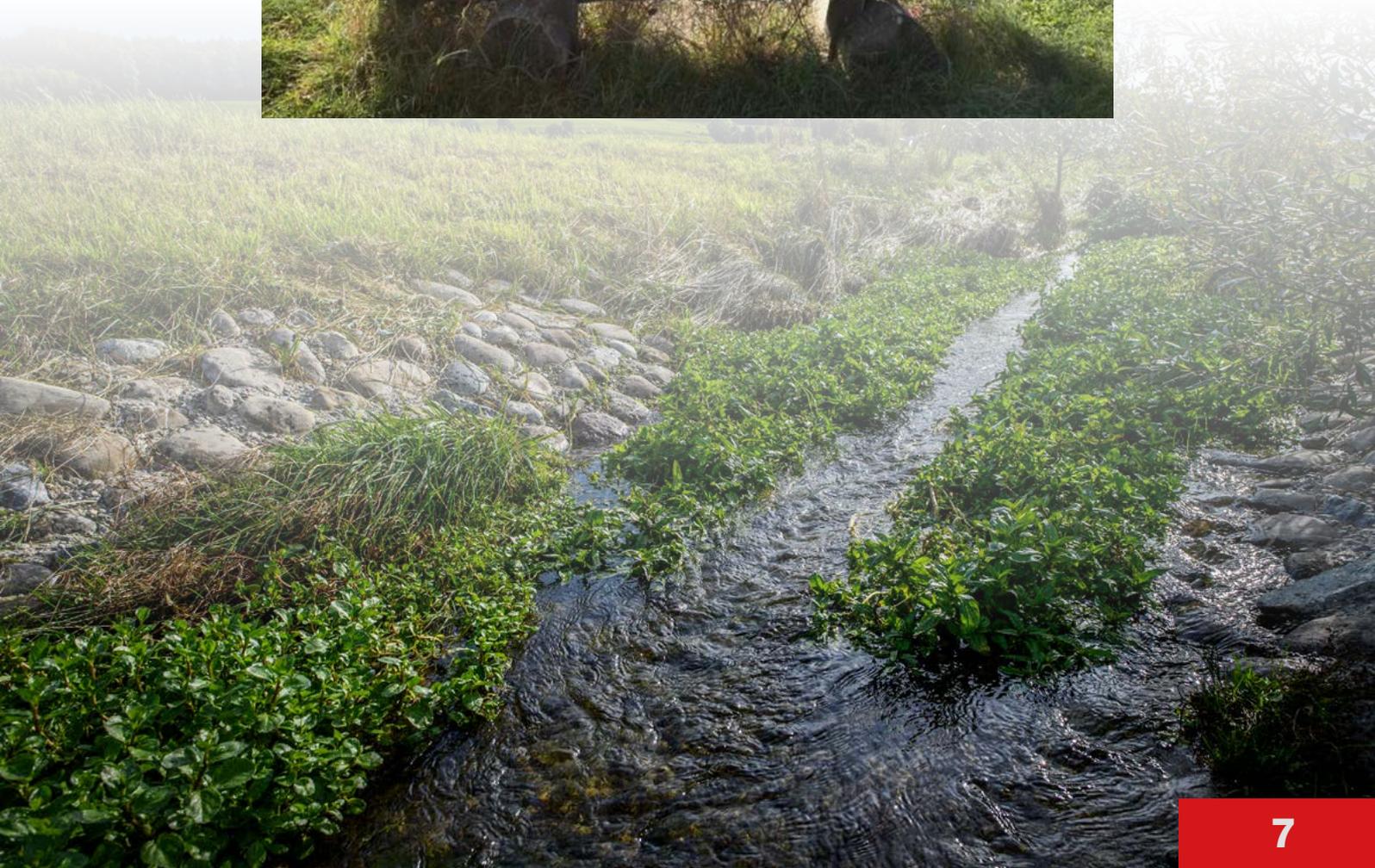
AT : Continuez dans le chemin emprunté, persévérez et accordez une large place au contact direct avec les citoyen·nes, veillez à garder une commune à taille humaine, où le bien de la population l'emporte sur les procédures.

CP : Quels sont tes projets de jeune retraitée ?

AT : Sans hésitation, mon souhait est de prendre du bon temps avec ma famille, avoir les disponibilités pour m'occuper de mes trois petits-enfants, de faire tout ce que je n'ai pas pu faire lorsque je travaillais. J'aime les petits voyages, les activités manuelles, et je sais ne rien faire, juste savourer l'existence...

CP : Est-ce que tu souhaites rajouter quelque chose ?

AT : Je souhaite bon vent à notre commune fusionnée, aux membres du Conseil communal et du Conseil général ainsi qu'à mes collègues et que perdure notre « petite » commune de Prez, où il est possible de tisser des liens et où il fait bon vivre. Essayons de densifier les rapports entre les générations, en développant des activités, des lieux de rencontres, en plaçant l'humain au centre des décisions à prendre.



Prezervons notre avenir

Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité

Pour la législature 2021-2026, la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité est constituée de sept membres : Samuel Gendre (Président), Mario Ramalho (Secrétaire), David Bonny, Oliver Epiney, Philippe Jolliet, François Trotti et Simon Zürcher.

Les défis de la nouvelle législature



En 2020, la Commune de Prez s'est vue décerner le Label Cité de l'Énergie, à la fois belle marque de reconnaissance des efforts déjà fournis et encouragement à pousser plus loin les réflexions de la commune quant à son rapport avec l'énergie. La Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité est en première ligne dans ce travail et va, durant ce début de législature, œuvrer prioritairement aux tâches suivantes :

- Evaluer les possibilités d'optimisation énergétique et réduire les émissions de CO2 du patrimoine communal.
- Diminuer la production de déchets, assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire communal.
- Informer et sensibiliser la population aux économies d'énergies et à l'utilisation des énergies renouvelables.
- Faciliter le changement d'agent énergétique (en vue de diminuer le recours au mazout et à l'électricité pour le chauffage et l'eau chaude) auprès des citoyens.

Davantage de subventions pour l'assainissement des bâtiments

Le Programme Bâtiments, porté par la Confédération et les cantons, encourage financièrement l'assainissement des bâtiments pour permettre aux propriétaires de réaliser des économies d'énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs biens immobiliers et de tendre vers les énergies renouvelables. Dans le cadre du plan de relance COVID-19, les subventions cantonales ont été augmentées de 50% jusqu'au 31.12.2022 ou jusqu'à épuisement du fonds. Celui-ci connaissant un franc succès, il est recommandé de ne pas tarder pour entreprendre des démarches.

Plan de Relance et Programme Bâtiments Fribourg
www.fr.ch/sde/subventions

Rénovez et économisez !
L'Etat vous soutient !

50%*
de subventions en plus!

* du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2022 (jusqu'à l'épuisement des fonds)

Informations détaillées sous : <https://www.leprogrammebatiments-fr.ch>

N'hésitez pas à consulter le site internet de la Commune de Prez (Environnement et Constructions > Energies) qui publie brochures et conseils pour réaliser des économies d'énergies et améliorer l'efficacité énergétique de vos bâtiments.

Samuel Gendre, Président de la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité

École de Prez-vers-Noréaz

Bus scolaires

Depuis la rentrée scolaire, nous constatons une recrudescence de parents-taxi. L'accès à l'école est encombré par les voitures des parents qui arrivent, qui se parquent n'importe où et qui repartent. Cet afflux de circulation et de manœuvres est dangereux face aux comportements imprévisibles des enfants. De plus, cette surcharge de trafic engendre des difficultés pour les chauffeurs des bus scolaires qui n'arrivent plus à accéder et à manœuvrer aux endroits prévus.

Nous insistons sur le fait que cette situation crée également une réelle mise en danger pour les enfants qui se rendent à pied à l'école.

Nous vous rappelons que les emplacements réservés aux bus scolaires (le long de la ligne jaune) doivent absolument rester libres. Les parents doivent veiller à ce que leur enfant attende sagement le bus à l'emplacement prévu derrière les barrières. Les enfants doivent attendre que le bus soit arrêté avant de s'en approcher en longeant la salle de gym tout en restant derrière la ligne jaune.

Pour l'école de Prez-vers-Noréaz : le stationnement est permis uniquement sur les places de parc prévues, en respectant la signalisation ainsi que les règles de la circulation routière. Le parking sauvage est interdit. Comme il n'y a pas beaucoup de places de parc, nous vous recommandons d'utiliser le parking devant ou derrière le bâtiment communal, puis vous vous rendez à l'école à pied.

La meilleure solution reste toutefois d'aller à pied à l'école.

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école sous la conduite de parents. Si vous souhaitez développer une ligne de Pedibus, nous pouvons vous soutenir et vous aider dans cette démarche.

Nous comptons sur votre collaboration et votre responsabilité.

Séverine Egger, Conseillère communale

Modification du jour de collecte des ordures ménagères

A partir du 1 janvier 2022 les collectes des ordures ménagères seront effectuées le mercredi par un camion 100% électrique.

Ceci afin de répondre aux normes environnementales et de montrer l'exemple en matière de responsabilité.

La commune de Prez rejoint les acteurs les plus innovants du canton !



Nouvelles citoyennes Nouveaux citoyens

Le vendredi 24 septembre 2021, une délégation du Conseil communal a reçu les nouveaux citoyens et les nouvelles citoyennes de la commune à Noréaz (18 ans en 2020 ou 2021).

Un moment très agréable d'échanges et de convivialité, en compagnie de Lucie Boschung, Mathilde Boschung, Eugénie Falk, Céline Hermann, Lauriane Limat et Bastien Schöni.



Diverses informations de

Service de repas à domicile

Si vous êtes en difficulté, malade, accidenté ou en convalescence, vous pouvez faire appel au Service de repas à domicile. Les repas préparés par l'équipe de cuisine de la Résidence St-Martin de Cottens peuvent être appropriés à vos besoins. Ils sont livrés par une équipe de bénévoles du groupement des aînés de Noréaz, toute l'année, excepté les week-ends et jours fériés.

Prix du repas livré à domicile : CHF 12.50.

Inscriptions et renseignements : Mme Suzanne Morel, tél. 079 322 59 55.

Acomptes d'impôts pour les jeunes

Vous venez de débiter une activité pour laquelle un salaire vous est versé. Pensez à vous annoncer auprès de la caisse communale afin que des acomptes d'impôts vous soient facturés. Vous aurez ainsi la possibilité de payer vos impôts au fil des mois et cela vous évitera de devoir les régler en une fois, dans un délai de 30 jours de la réception du décompte final.

Taxe «non-pompier» pour les étudiants et apprentis

D'après notre règlement relatif à la défense incendie, les étudiants et apprentis sont exonérés de la taxe non-pompier. Si vous êtes âgé(e)s de 20 ans et plus et poursuivez des études ou un apprentissage, faites-nous parvenir une attestation d'étude ou de formation valable pour l'année en cours. Nous pourrions ainsi annuler la facture qui vous a été adressée récemment.

Vente de sapins de Noël

La vente de sapins de Noël aura lieu le samedi 11 décembre 2021 :

Corserey	à la déchetterie	de 08h00 à 11h00
Noréaz	devant le Vieux Grenier, rte de Ponthaux 4	de 09h30 à 11h00
Prez-vers-Noréaz	à l'école	de 10h00 à 11h00

Un thé sera servi sur les 3 sites durant la vente des sapins, dans le respect des mesures sanitaires.

La vente est organisée en collaboration avec le conseil de parents en faveur des activités des élèves du cercle scolaire Prez-Ponthaux.

Cartons du cœur

Lors de la vente des sapins à Prez-vers-Noréaz, le groupement des Dames vous propose de participer à l'action « Cartons du cœur ».

Vous pourrez amener de quoi garnir ces fameux cartons d'entraide !

Les dons de produits alimentaires ainsi que des produits de première nécessité sont les bienvenus.

Les produits frais comme les fruits et légumes, la viande et le poisson ne peuvent pas être acceptés.

Les dons en espèce sont aussi les bienvenus.

Merci de votre générosité !

l'administration communale

Fermeture des services communaux durant les fêtes de fin d'année

Les guichets du bureau communal seront fermés dès le 22 décembre 2021 jusqu'au 9 janvier 2022.

Permanence téléphonique (administration)

Une permanence téléphonique - 079 233 06 70 - est mise en place pour les appels urgents d'ordre administratifs selon l'horaire suivant :

Lundi <i>Après-midi</i>	Mardi <i>Après-midi</i>	Jeudi <i>Matin</i>
16:00-19:00	13:30-17:00	08:30-11:30

Il vous est également possible de transmettre votre message par courriel à commune@prez.ch

Aménagement et constructions

Durant la même période, les demandes et dossiers relatifs aux constructions et aménagement ne seront pas traités.

Pour rappel, du 18 décembre au 2 janvier inclusivement, les délais de mises à l'enquête sont suspendus (CPJA art. 30 al. 1).

Permanence téléphonique (édilité)

Une permanence téléphonique - 074 029 12 41 - est mise en place pour les appels urgents.

Sont considérées comme urgences : les ruptures de conduite d'eau, débordements de ruisseau, chutes d'arbre et présence de cadavre d'animaux sur la route communale.

Par téléphone : après le message automatique de la centrale d'alarme, veuillez taper votre numéro de téléphone suivi du signe #. Un collaborateur de la commune vous recontactera dans les plus brefs délais.

Par sms : indiquez la nature de l'urgence et le numéro de téléphone à recontacter.

En cas d'inondation

En cas d'inondation, contactez directement les pompiers – 118



Transports publics

Subventionnement des abonnements de transports publics

Nous vous rappelons que notre commune soutient l'utilisation des transports publics de manière concrète. Tout abonnement acheté dès le 1er janvier 2021 (la date d'achat fait foi) est subventionné selon le tarif suivant :

Abonnements demi-tarif CFF : CHF 40.-/an.

Abonnements nominatifs : 20% du prix d'achat, mais au maximum CHF 200.-/an.

Les demandes se font au moyen du formulaire ad hoc disponible sur le site internet communal ; elles sont à envoyer ou à remettre à l'administration communale, accompagnées d'une copie de l'abonnement ainsi que d'une copie de la quittance d'achat.

Cartes journalières

2 cartes journalières CFF sont à disposition des citoyennes et citoyens de Prez pour le prix de CHF 35.- par carte et par jour.

Disponibilités visibles sur www.prez.ch rubrique Transports publics

Réservations et renseignements : commune@proz.ch ou T 026 470 40 20

Nouveaux horaires TPF en ligne dès le 12 décembre



UN RÉSEAU ENCORE
PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS DÈS LE 12 DÉCEMBRE 2021

Découvrez-les sur tpf.ch/nouveautes

Registre des habitants

Mise à jour après la fusion

Suite à la fusion, les Registres des habitants de nos trois anciennes communes ont été regroupés. Nous avons constaté à ce moment-là que de nombreuses attestations d'affiliation à la caisse-maladie et à l'assurance ménage manquaient dans les dossiers des habitants.

A ce jour, il manque toujours des documents. C'est pourquoi un nouvel envoi de rappels sera effectué prochainement.

Mais pourquoi le Registre des habitants doit-il contenir ces documents ?

Toute personne domiciliée en Suisse doit s'assurer pour les soins en cas de maladie ou être assurée par son représentant légal. Le respect de l'obligation de s'assurer relève des cantons. Dans le canton de Fribourg, les communes sont responsables du contrôle de l'affiliation auprès d'un assureur reconnu (Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie LALAMal du 24.11.1995). Ainsi conformément aux dispositions légales en vigueur, toute personne domiciliée dans le canton ou son représentant légal, doit produire une attestation d'assurance auprès du secrétariat communal.

Pour l'assurance mobilier contre l'incendie, la procédure est identique, basée sur la loi sur l'assurance obligatoire du mobilier contre l'incendie.

Vous pouvez consulter les extraits des lois concernées en suivant les liens suivants :

- Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal), article 4 :
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/842.1.1
- Loi sur l'assurance obligatoire du mobilier contre l'incendie, articles 5 et 6 :
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/732.2.1

L'administration est à disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercie, chères habitantes et chers habitants, de votre bonne collaboration pour la transmission de ces documents.

Droit de cité communal dans les communes fusionnées

Les personnes titulaires du droit de cité des communes qui fusionnent acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion.

Elles peuvent demander, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la fusion, que le droit de cité communal inscrit dans le registre de l'état civil soit celui de la nouvelle commune suivi, entre parenthèses, du nom de l'ancienne commune d'origine.

Suite à la fusion des anciennes communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz en la commune de Prez, vous avez la possibilité de faire cette démarche jusqu'au 31 décembre 2021.

Vous pouvez trouver le formulaire et des informations en suivant le lien suivant :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/etat-civil/droit-de-cite-communal-dans-les-communesfusionnees>

L'administration communale a également des formulaires à disposition. L'émolument s'élève à : CHF 100.- par personne ou CHF 150.- par famille avec des enfants mineurs.



Feux en plein air

La protection de l'air est l'affaire de tous

Chaque année, à l'automne, **une augmentation de l'incinération des déchets en plein air est observée. Or, il est important de rappeler que cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.**

Seule l'incinération de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peut être admise, à la condition que ceux-ci soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'être humain et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines (PM10 et PM2.5), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires et ils polluent de plus le sol et les eaux. D'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Les services de l'environnement et le service des forêts et de la nature rappellent que les seules exceptions possibles sont autorisées par :

- le Service des forêts et de la nature pour l'incinération de déchets en forêt sous certaines conditions strictes ;
- le Service phytosanitaire de Grangeneuve en cas de problèmes phytosanitaires.

L'élimination des déchets naturels doit être effectuée en privilégiant la valorisation de la matière ou, à défaut, la valorisation thermique. Dans les deux cas, les communes ont un rôle important à jouer. Elles sont compétentes pour l'information, l'organisation de la collecte des déchets verts valorisables, pour le contrôle du respect des interdictions et peuvent également limiter ou interdire toute incinération en plein air à certains endroits ou certaines périodes, si des immissions excessives sont à craindre.

Rappel des prescriptions utiles dans ces domaines :

- aide à l'exécution « Elimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins » ;
- aide-mémoire « Feux en plein air : incinération de déchets naturels par des particuliers » ;
- notice pratique « Gestion des rémanents de coupe ».

Conseillère communale en charge du dicastère :

Isabelle Staub Barbey

isabelle.staubbarbey@prez.ch

Béatrice Balsiger
Cheffe de section
Section air, bruit et RNI
beatrice.balsiger@fr.ch
T +41 26 305 37 52

Julien Plaschy
Responsable de la police
forestière
julien.plaschy01@fr.ch
T +41 26 304 16 01

André Chassot
Responsable du Service
phytosanitaire
andre.chassot@fr.ch
T +41 26 305 58 65

Service de l'environnement
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez
T +41 26 305 37 60
sen@fr.ch
www.fr.ch/sen

Service des forêts et de la nature
Rte du Mont Carmel 5
Case postale 155
1762 Givisiez
T +41 26 305 23 43
sfn@fr.ch
www.fr.ch/sfn

Grangeneuve
Rte de Grangeneuve 31
1725 Posieux
T +41 26 305 55 00
grangeneuve@fr.ch
www.fr.ch/grangeneuve

Loi sur les routes

Emondage des arbres, arbustes, taille et entretien des haies bordant les routes et chemins

Le saviez-vous ?

Si vous êtes propriétaire, il vous appartient de procéder à l'émondage de vos arbres / arbustes et de tailler vos haies vives bordant les voies publiques, ce jusqu'au 1er novembre de chaque année (réf. Loi sur les routes – art. 73, 75, 93, 93a, 94 et 95)

Visibilité aux carrefours et aux accès riverains

La végétation ne doit pas masquer les visibilitées aux carrefours et aux accès (privés ou publics) ; ni même la signalisation routière ou l'éclairage public.

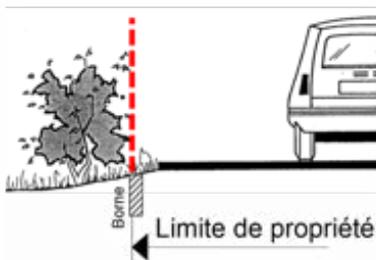
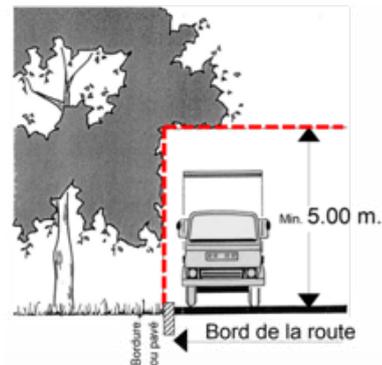


Émondage des haies : à la limite de la propriété ; à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas. (LR art.95)

Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers. (LR art. 94)

Élagage des arbres : au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur ; au bord des trottoirs: à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété. (LR art.95)

(...) Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée. (LR art.95)



Haies vives -

Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. (LR art. 94)

Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée. (LR art. 94)

Le Conseil communal vous remercie de votre soutien et de votre participation à la sécurité des usagers des routes.



Giron des Musiques

Prez'histoire prend forme

Malgré un contexte qui reste fragile à bien des égards, le comité d'organisation de la 33e Fête du Giron des Musiques de la Sarine maintient le cap. Il poursuit son travail sans relâche, s'adaptant constamment à l'évolution de la situation et aux perspectives envisageables pour mai 2022. Ainsi, la recherche de bénévoles et d'aides pour la décoration bat son plein, avec à la clé un clair appel à la population. La vente de vin se poursuit elle aussi. Le tout dans un esprit qui se veut raisonnablement positif.

La situation actuelle reste complexe dans tous les secteurs. Le nier serait aussi téméraire que prétentieux. Néanmoins, les allègements des mesures rendus possibles par l'évolution du taux de vaccination et l'introduction du certificat sanitaire permettent au comité d'organisation de Prez'histoire d'entrevoir la réalisation de la 33e Fête du Giron des Musiques de la Sarine dans des conditions aussi acceptables que possible. Même si elles différeront très certainement de celles dans lesquelles se déroule habituellement ce type de manifestation.

En quête de soutien

Le comité d'organisation a commencé son travail en 2019. Il n'a jamais baissé les bras, même s'il doit faire face à de violents vents contraires depuis plus de 18 mois. Si mettre sur pied un giron des musiques n'a rien d'une sinécure en temps normal, en période de crise sanitaire, la tâche devient titanique: incertitudes à tous niveaux, mesures restrictives instaurées parfois sine die ou encore flou juridique dans certains domaines contraignent l'équipage à naviguer à vue. Pour arriver à bon port, le CO aura donc besoin du soutien et de l'aide de tous. A l'image des plus jeunes, qui, à l'école, se préparent déjà activement en vue du cortège dans leurs classes respectives. Dès lors, pourquoi ne pas leur emboîter le pas? Ne l'oubliez pas: même la plus petite pierre trouve sa place dans tout édifice.

Dans cette optique, la mission la plus périlleuse réside évidemment dans la recherche des plus de 1000 bénévoles nécessaires à la bonne marche d'une telle manifestation. Un nombre qui pourrait même devoir être revu à la hausse en fonction des mesures qui seront peut-être imposées sur le plan sanitaire. Aussi trouverez-vous, en lien avec la présente information, un bulletin d'inscription à découper, compléter et renvoyer, ainsi qu'un code QR qui vous permettra de proposer vos services directement sur la page d'accueil de «Prez'histoire». D'ores et déjà un très grand merci à celles et ceux qui viendront nous prêter main forte.

Cadeaux de fin d'année

Traditionnellement, depuis de nombreuses années, les fêtes des musiques s'articulent autour d'un thème qui marque l'événement de son empreinte, notamment sur le plan ornemental. Lors de cette 33e grand-messe musicale sarinoise, toute la décoration s'inspirera ainsi de l'ère du paléolithique – peintures rupestres, etc. –, et non de l'histoire de Prez. Et là encore, nous avons besoin de vous: pour que le sujet choisi produise son effet en termes d'esthétique, il faut qu'il dépasse le seul site de la fête et ses abords pour s'étendre à l'ensemble de la commune. Notre équipe en charge de la décoration saura certainement vous fournir quelques conseils avisés. Et tant qu'à faire, pourquoi ne pas aller chercher l'inspiration lors d'un de leurs ateliers décoration, tout en y participant activement? Ils ont en principe lieu le jeudi soir ainsi qu'un lundi après-midi par mois. Inscriptions – à votre guise – et informations à l'adresse decoration@prez2022.ch.

Si l'ornementation des villages de la commune et du site de la fête jouent un rôle prépondérant quant au succès de l'événement, un autre critère ne saurait être négligé. Celui du budget et des finances. Tout est évidemment analysé et planifié jusque dans les moindres détails, mais les impératifs de sécurité susceptibles de résulter de mesures visant à garantir une fête dans les meilleures conditions pour tout le monde pourraient occasionner des investissements supplémentaires. Aussi, prévenir valant mieux que guérir, devons-nous assurer nos arrières. Notre vente de vin est donc plus que jamais d'actualité, ce d'autant plus que les fêtes de fin d'année poignent déjà à l'horizon. L'occasion peut-être aussi de profiter de notre coffret dégustation pour offrir l'un ou l'autre cadeau. Vous trou-

de la Sarine

verez notre assortiment complet et le bulletin de commande sur www.prez2022.ch. Dans le même ordre d'idée, tout geste de sponsoring ou don est le bienvenu. Ici aussi, les petits ruisseaux font les grandes rivières.



Meilleur accueil possible

On l'a dit en préambule, jamais encore les préparatifs d'une fête d'une telle envergure n'ont eu à s'accommoder d'un contexte aussi incertain. Progression des travaux parsemée d'embûches, planification mouvante au gré de l'édiction de mesures sans cesse changeantes, blocage forcé de nombreuses démarches et projets, mais aussi nécessité impérieuse de garder la tête froide face aux montagnes russes émotionnelles qui ont imprégné le parcours accompli jusqu'ici, ainsi pourraient se résumer les pérégrinations du comité d'organisation au cours des derniers mois. Mais il a tenu bon et entend maintenant mener le projet à son terme, à savoir – toujours fidèle à son mot d'ordre initial – offrir à la population une fête fédératrice et accueillante pour tout le monde, notamment pour les familles.

Les mois à venir ne seront évidemment pas de tout repos. Il s'agira de mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour réserver à tout le monde – musiciens et public – le meilleur accueil possible, dans les conditions générales qui seront celles du printemps 2022. Un contexte que nous espérons évidemment proche d'une normalité à laquelle toutes et tous aspirent chaque jour un peu davantage. Forts de notre volonté, confiants dans l'avenir et certains de votre soutien, nous relèverons le défi.

Rendez-vous les 19, 20, 21 et 22 mai 2022 !

Régis Gobet, Communication «Prez'histoire»



PREZ 19-20-21-22 mai 2022

33^e Fête du Giron des
Musiques de la Sarine

Formulaire d'inscription pour le personnel bénévole

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ NPA, localité _____
Tél. _____ E-mail _____
Taille t-shirt (S, M, L, XL) _____ Âge (au moment de la fête) _____

Inscription par société

Nom de la société _____ Tél. _____
Responsable _____ Nombre de personnes _____

Les inscriptions sont à retourner à :

Par E-mail : benevolat@prez2022.ch

Par courrier : 33^e Fête du Giron des
Musiques de la Sarine
Case postale 35
1746 Prez-vers-Noréaz



La Chanson de Corserey recrute de nouveaux chanteurs

Nous sommes un chœur religieux et profane avec un répertoire varié.

Répétitions le mercredi soir à 20h15 à la salle communale de Corserey.

Si vous avez envie de faire partie d'une société locale, que vous aimez chanter, et partager des moments conviviaux, rejoignez-nous.

Informations au : 079 244 51 19

Concert de Noël

La Chanson de Corserey

et

le Chœur St Jean-Baptiste de Prez-vers-Noréaz

vous annoncent leur concert commun le samedi 11 décembre

en l'église de Corserey à 20h00.

Pass Covid obligatoire !

[Collecte à la sortie](#)



Les CorseReines ! Qui sommes-nous ?...

Une société active et dynamique dans le village de Corserey.

Elle est ouverte à vous toutes...

De 20 ans à... , aucune importance !

Ambiance chaleureuse et conviviale, environ 10 activités par année, et tu y participes selon ton gré ! Des moments de partage, de détente et d'amitié... si tu es intéressée à nous rejoindre, les coordonnées de la personne de contact sont sur le site de la commune...

[Au plaisir de te faire découvrir notre société !](#)



La ludothèque

à côté de l'entrée
de l'école de
Prez-vers-Noréaz

HORAIRE D'OUVERTURE PENDANT LES PÉRIODES D'ÉCOLE

LUNDI 15H À 16H

SAMEDI 10H À 11H

PLUS DE 1000 JEUX

POUR LE BONHEURS DES PETITS MAIS AUSSI DES GRANDS

Abonnement annuel
30.-
Prêt unique 3.-



Cours de théâtre pour enfants



Tous âges

Par Jean Winiger

À l'école de Corserey, les mardis de 16h30 à 17h30, durant les périodes scolaires

1^{er} cours mardi 5 octobre

Inscription par mail à info@aire-du-theatre.ch

Prix du cours CHF 120.- par trimestre
CHF 200.- si deux élèves de la même famille

Ce cours de théâtre favorise l'expression de l'enfant, permet de calmer l'anxiété ou le trop-plein d'énergie, favorise la maîtrise des pulsions, apprend l'écoute intérieure et de l'extérieur, tout en jouant dans le respect de l'autre.

Cirque d'hiver à Prez-vers-Noréaz



Dates et infos / réservations :

Mercredi 29 décembre 2021 à 19h00

Jeudi 30 décembre à 19h00

Vendredi 31 décembre à 19h00 diner-spectacle & concert

Dimanche 2 janvier 2022 à 15h00

Mardi 4 janvier à 19h00

Mercredi 5 janvier à 19h00

Info / réservation : 079 / 301 74 50

www.cirquedhiver.ch

Lieu : Chapiteau fixe à Prez-vers-Noréaz

Des boissons et restauration avant ou après la représentation

Prix spectacle CHF 25.-- / 15.--

Diner-spectacle CHF 80.-- / 50.-- / 35.--

Amicale des Dames de Noréaz

Envie de partager de bons moments entre femmes ?

Prendre du temps pour soi et y faire des découvertes, faire connaissance avec des habitantes de Noréaz ?

Du mois de juin au mois d'octobre, un programme varié vous propose de chouettes activités comme des marches, des visites, des soirées jeux, des cours de cuisine, des conférences, etc.

Nous nous rencontrons une fois par mois.

L'Amicale des Dames de Noréaz se fait un plaisir de vous accueillir !

Il n'y a pas d'âge pour participer et vos amies sont les bienvenues !

Pour tout renseignement ou inscription, veuillez nous contacter :

Tél. : 079 755 82 55

E-mail : henriette.gobet@gmail.com



CAP volley

CAP volley est un grand club de volley qui réunit 3 communes : Châtonnaye, Autigny et Prez.

Nous disposons de 3 jolies salles de sports pour voir nos nombreuses équipes s'épanouir.

Aussi nombreuses que variées, nos équipes nous permettent autant d'être très compétitifs avec une 2^e ligue qui fait de très bons résultats ces dernières années, ainsi que pour le plaisir de jouer avec notre équipe-loisir par exemple.

Nous avons à cœur d'assurer la relève avec nos nombreux juniors (M13, M15 et M17) et même nos 2 équipes kids.

Nous sommes un club qui évolue en accueillant plus de joueurs et créant de nouvelles équipes, mais nous gardons toujours notre racine principale qui restera toujours: la bonne ambiance !

Bénédition de la nouvelle bannière : dimanche 7 novembre 2021



Après 52 ans de bons et loyaux services, la vénérable bannière de notre société, bénie en 1959 en l'Eglise de Prez, montrait des signes évidents de fatigue et son étoffe ne supportait plus guère les manifestations au grand air.

Notre société a donc décidé d'étréner un nouveau drapeau avec le généreux soutien de la marraine, Mme Sonja Burgy de Noréaz et du parrain, M. Jacques Berger de Prez.

Au niveau de l'héraldique, nous ne voulions pas faire une reproduction de l'ancienne bannière et nous ne pouvions faire une sorte de « patchwork » des armoiries des quatre villages que nous regroupons, soit Corserey, Prez, Noréaz et Ponthaux, ce d'autant plus que les communes d'Avry et de Matran viendront également se greffer à notre société en 2022. Dès lors, nous avons opté pour un graphisme simple, stylisé et immédiatement lisible.

Vous retrouvez donc sur ce drapeau les attributs territoriaux de notre société : la Suisse, le canton de Fribourg et le district de la Sarine. Sur la droite, une partie flammée qui nous renvoie aux traditions et au passé des sociétés de tir ainsi que la représentation des armes utilisées dans notre stand, soit l'arme militaire à gauche et l'arme sportive à droite.

Enfin, nous avons également rappelé que nous nous situons sur le chemin de St-Jacques de Compostelle avec la coquille que nous retrouvons aussi sur les armoiries de nos villages.

Un drapeau est un symbole de rassemblement, d'unité et d'amitié. C'est dans cet esprit que nous concevons la pratique de notre sport.

Société de tir de Prez et environs

FC Prez/Grandsivaz



Présentation

Le FC Espérance de Prez-vers-Noréaz a été fondé en 1936, puis a fusionné avec le FC Grandsivaz pour devenir le FC Prez/Grandsivaz en 1989.

Il comprend à ce jour environ 70 membres actifs âgés de 4 à 36 ans principalement issus des villages de Prez-vers-Noréaz, Grandsivaz, Mannens, Corserey et Corjolens.

Le club fait partie des 5 clubs satellites qui composent le FC Sarine-Ouest (regroupement fondé en 2001) en compagnie du FC Neyruz, du FC Cottens, du FC Lentigny et du FC La Brillaz. Depuis sa création, le FC Prez/Grandsivaz a remporté la Coupe Fribourgeoise à 3 reprises.

Chaque année, entre 2 et 3 équipes de juniors ainsi qu'une équipe d'actifs foulent le gazon du stade de Riombochon, ce qui représente environ 2 matchs par week-end de fin août à début novembre puis de fin mars à début juin. En une année, 2 tournois de juniors G et F (enfants de 5 à 8 ans) ont lieu le samedi matin, au printemps et en automne. Le FC Prez/Grandsivaz et son comité organisent également 2 lotos annuels.

Le FC Prez/Grandsivaz compte par ailleurs un club des Cent qui comprend une cinquantaine de membres amis, principalement d'anciens joueurs.

Le comité du FC Prez/Grandsivaz

Jean-Daniel Angéloz	Président	079 676 24 90
Vincent Haas	Secrétaire	079 481 45 62
Grégoire Galley	Caissier	078 747 85 84
Benoît Hermann	Responsable juniors FC Prez	077 433 18 40
Baptiste Robatel	Intendance	079 526 02 20



FC Piamont



Présentation

Le FC Piamont est né le 7 juin 2004 de la fusion des clubs du FC Noréaz-Rosé et du FC Ponthaux. Le nom «Piamont» a été choisi afin d'avoir une désignation neutre qui puisse bien représenter les 2 anciens clubs.

Piamont est la petite colline couverte de forêt se trouvant entre les villages de Ponthaux, Noréaz et Avry-sur-Matran.

Le club compte aujourd'hui trois équipes d'actifs : une 2^e ligue, une 4^e ligue et une 3^e ligue féminine, ainsi qu'un mouvement junior dès l'âge de 6 ans.

Le FC Piamont est là ! Notre club des villages d'Avry-sur-Matran, Noréaz et Ponthaux a aussi un groupement junior avec le FC Montagny, **il y a une équipe pour chaque âge et chaque niveau !**

Fille ou un garçon, n'attendez plus et inscrivez-vous !

Nom Prénom	
Date de naissance	
Rue et Localité	
Représentant légal	
Adresse e-mail	
Tél. juniors	
Tél. portable parents	

Remplissez ce formulaire et envoyez-le à l'adresse du club ci-dessous, ou inscrivez-vous directement sur notre site web :

<https://www.fcpiamont.ch/inscription-joueurs>

Contact

FC Piamont
Case Postale 15
1757 Noréaz



(Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest)



IPSO est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'**ARCOS** et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

Opérationnel depuis le 1er avril 2021, **IPSO** a été sollicité par bon nombre d'habitants des communes de Sarine-Ouest. Tous les travaux d'intérieur et d'extérieur qui nous ont été confiés durant le printemps et l'été de cette année ont largement contribué à la mise en route de notre service d'insertion professionnelle. Des interventions dans les communes et entreprises locales ont également eu lieu pour des remplacements et des renforts d'équipe pour divers travaux.

Notre site internet est aujourd'hui remis à jour, vous trouverez toutes les informations relatives à notre service en suivant ce lien :

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>

Nous restons aujourd'hui à votre disposition pour assurer des livraisons, le transport de personnes et/ou de marchandises, effectuer de petits travaux ponctuels ou tout autre service facilitant votre quotidien.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins et notamment pour vos travaux d'automne et d'hiver (feuilles mortes, salage, déneigement, etc.).

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'**ARCOS** est de CHF 30.-- / heure.

Le responsable d'**IPSO** et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.



Contact

David Robert, responsable IPSO

Route de Rosé 49, 1754 Rosé

079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch

à retourner à :		Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux	par mail : jean-paul.borne@fr.ch
Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise	
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère	
Tél :	Portable:	Testez notre formulaire de commande en ligne ! www.forets-sarine.ch  Commande de bois de feu	
Date:	Signature:		

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus , vert (min 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, feuillus , sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, résineux , sec	120.00	livraison obligatoire	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

Forfait pour livraison à domicile				CHF
pour 1 stère		Livraison	55.00	
pour 2 stères		Livraison	65.00	
pour 3 stères		Livraison	75.00	
pour 4 stères		Livraison	120.00	
pour 5 stères		Livraison	130.00	
pour 6 stères		Livraison	140.00	
pour 7 stères		Livraison	160.00	
pour 8 stères		Livraison	170.00	
pour 9 stères		Livraison	180.00	
dès 10 stères	sur demande, livraison par camion possible, en régie			

Total bois et forfait de livraison à domicile TTC	
----------------------------------------------------------	--

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

Paiement net à 30 jours, sur facture

Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile

Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Pour tout renseignement, contacter Jean-Paul Borne, forestier, 026 305 56 52 / 079 606 35 37





REJOINS LES ROBINS DES BOIS!

Valorisons le bois de nos forêts
et agissons pour l'environnement



ForêtFribourg

Association des propriétaires forestiers

www.robins-des-bois.ch

MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs en chêne/mélèze/douglas massif avec des bois issus de vos forêts



Prix indicatifs

Banc en bois massif avec dossier, 200 cm 600.—
Table avec bancs incorporés, 250 cm 1'800.—
Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin



Traverses de chêne

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 56.—
Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 70.—
Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 84.—
Plateau de chêne massif 200/12-25/4 cm 12.—

Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet
www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez Cédric Horner au 079 296 72 71



Pour les lecteurs

Bibliothèque régionale d'Avry

Dès 16 ans, certificat COVID obligatoire pour entrer à la bibliothèque!

Sans certificat, utilisez notre service de prêt à l'emporter !

Toutes les infos sur notre site...

Le service de prêt de la bibliothèque est cependant toujours ouvert à tous les habitants!



mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h mercredi 15h – 19h30 samedi 9h – 12h Durant les vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement	<input checked="" type="checkbox"/> plus de 22'000 documents <input checked="" type="checkbox"/> 8 documents pour un prêt d'un mois Tarifs : Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit Apprenti – étudiant : 15.- par année Adulte : 30.- par année Lecteur occasionnel : 2.- par livre / mois
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Toutes les infos sur <https://bra.avry.ch>

Dates à réserver



Vendredi 12 novembre à 19h
«Monsieur et Madame Vinaigre»
raconté par la Compagnie
Pomme, Poire et Contepotes
Tout public dès 5 ans

Nos animations



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 15h -
- sauf vacances scolaires
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les
plus petits accompagnés d'un adulte
Gratuit, sur inscription



Chaque 3^e mercredi du mois de 10h à 11h -
- sauf vacances scolaires
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs
parents
Gratuit, sur inscription

Petits et grands



L'atelier PHILO

Les mercredis de 14h à 15h

24 novembre 2021

26 janvier – 30 mars – 8 juin 2022

Animé par Madame Silvia Maspoli

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Gratuit, sur inscription



Les mercredis entre 15h et 17h

10 novembre 2021

9 février – 11 mai 2022

Ateliers créatifs animés par Madame Sarah Genoud et ses enfants

Pour les enfants dès 6 ans

Gratuit, sans inscription

Noël 2021

La bibliothèque sera fermée du 24 décembre 2021 au 10 janvier 2022.

La reprise de l'horaire habituel se fera dès le mardi 11 janvier 2022.

Plus d'infos :

026 470 21 42

biblioavry@bluewin.ch

<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest

Route de Matran 24

1754 Avry-sur-Matran

ÇA DÉCHIRE!



Votre imprimeur

Route du Petit-Moncor 12 | 1752 Villars-sur-Glâne
026 401 13 13 | imprimerie@mtlsa.ch | www.mtlsa.ch

Horaires d'ouvertures

Déchetteries

	Lundi <i>Matin</i>	Mercredi <i>Soir</i>	Jeudi <i>Soir</i>	Samedi	
				<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Corserey		18:30-20:00		08:00-10:30	
Noréaz		16:30-18:30		09:00-11:30	13:00-15:00
					Fermé en décembre, janvier et février
Prez-vers-Noréaz	10:00-11:30		Été 18:00-19:00 Hiver 16:00-17:00	09:00-11:30	
Fermeture de fin d'année : Du 22 décembre 2021 jusqu'au 9 janvier 2022					

Administration communale

Route de Fribourg 19 1746 Prez-vers-Noréaz ☎ +41 26 470 40 20 ✉ commune@prez.ch	Lundi <i>Après-midi</i>	Mardi <i>Après-midi</i>	Jeudi <i>Matin</i>
	16:00-19:00	13:30-17:00	08:30-11:30
Fermeture de fin d'année : Du 22 décembre 2021 jusqu'au 9 janvier 2022			

Vente de sapins de Noël

La vente de sapins de Noël aura lieu le samedi 11 décembre 2021 :

Corserey : à la déchetterie, de 8h00 à 11h00

Noréaz : devant le Vieux Grenier, rte de Ponthaux 4, de 9h30 à 11h00

Prez-vers-Noréaz : à l'école, de 10h00 à 11h00





La BCF reste
ouverte et
proche de vous



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert